

20

Commission permanente  
Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

47689

15 - Innovation, attractivité, Europe

**Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 - Soutien à un programme de  
recherche porté par INRAE**

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2021, relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 août 2022 relative à l'ajustement de la maquette financière du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et à l'approbation des conventions de sites déclinant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;

### Exposé :

Conformément au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé son engagement en faveur du volet Enseignement supérieur recherche et innovation du Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027, en session du 23 septembre 2021 et en commission permanente du 29 août 2022.

Dans ce contexte, INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement - Centre Bretagne Normandie) sollicite le Département pour une première opération d'acquisition d'équipements de recherche permettant la mise en œuvre du projet Trans Agri, sous-projet AMBIANSCE 2022. Le projet Trans Agri est axé sur l'accompagnement et l'anticipation des transitions (écologiques, numériques, environnementales et sociales) des modèles agricoles et agroalimentaires, dans l'idée de conduire des recherches et de développer des innovations qui permettront d'accompagner la transition des modèles agricoles, leur diversification et leur cohabitation sur les territoires à forte densité de production du Grand Ouest, et d'améliorer la sûreté et la sécurité alimentaire. Le sous-projet AMBIANSCE vise plus particulièrement l'amélioration du bien-être animal et de la santé par la connectique et l'expérimentation.

La première phase d'acquisition d'équipements de recherche, pour laquelle le Département est sollicité, permettra le développement de nouvelles techniques de mesures in situ des flux d'air, et l'amélioration de la maîtrise de flux du plateau aéraulique. Ces équipements permettront, en laboratoire, de reproduire des environnements aérauliques différenciés et de mettre au point des mesures de flux pour le terrain. Le coût de ces équipements s'élève à 260 000 € et le Département est appelé à intervenir à hauteur de 52 000 €.

### Décide :

- d'attribuer une subvention de 52 000 € à l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAE) - Centre Bretagne Normandie, détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'INRAE, relative au financement du projet Trans Agri, sous-projet AMBIANSCE 2022, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231075

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation